



Département  
DU VAR

ARRONDISSEMENT  
DE TOULON

DÉMOCRATIE LOCALE

## Conseil de Quartiers SUD

Maison Intergénérationnelle Saint Georges  
Commission Lien Social / Animation

JEUDI 17 MARS 2011



### Étaient Présents.-

#### Pour le Conseil Municipal :

- Alain LOPEZ, Adjoint au Maire chargé des Quartiers Sud
- Michel REYNIER, Adjoint au Maire chargé du développement de la Démocratie Locale,
- Isabelle RENIER, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la Jeunesse et au Handicap,

#### Pour le Conseil de Quartiers :

- Sylvie DEZES, Christelle PEURON, Hélène RIGAL, André FOURNIER, Jean Philippe GREGOIRE

#### Pour l'Administration.

- Valérie LUBRANO, D.G.S.A. Responsable du Pôle Politiques Publiques,
- Fanny MAGAGNOSC-VANNI, D.G.S.A. Responsable du Pôle Proximité-Prévention Population,
- Françoise AUBRY, Responsable du Service Solidarité- Insertion-3ème âge,
- Laurence BRENIER, Service Solidarité-Insertion- 3ème âge,
- Luc PALANGIE, Directeur territorial, Service Vie des Quartiers,
- Mireille PORTANIER, Attachée territoriale, Adjointe à la directrice du Pôle Politiques Publiques,
- Vincent VILLALTA, Responsable du Service Jeunesse
- Mireille HOOG, Fonctionnaire territorial, assure le secrétariat de la séance.

### Étaient Excusées.-

- Solange ANDRIEU, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires sociales, à la Solidarité et aux personnes âgées
- Laurence PERRIN-BOUSSU, conseillère de quartiers,



**Alain LOPEZ** ouvre la séance. Il remercie les participants d'avoir répondu à son invitation.

Après avoir présenté les participants, il passe la parole à **André FOURNIER**. Ce dernier lit quelques notes qui ont pour objet de traduire le sentiment de la majorité des membres de la commission lien social animation. Ainsi, il souligne :

*«Nous ne sommes membres du comité de quartiers, que par la volonté de la municipalité dans le cadre de la démocratie participative.*

*Nous sommes bien conscients que nous n'avons qu'un rôle de proposition, qu'il y a des contraintes budgétaires rigoureuses et que, dans tous les cas, les décisions appartiennent aux élus, après consultation des services pour connaître toutes les contraintes.*

*Nous savons qu'un travail énorme, au niveau du social, est fourni par les services municipaux et en particulier par les cadres.*

*Nous comprenons les surcharges et les imprévus qui ne permettent pas à chacun d'être aussi disponible qu'il le souhaiterait.*

*Ce qui explique peut-être que nous tenons aujourd'hui la réunion initialement prévue le 17 février 2010. C'est à dire il y a exactement 13 mois.*

*De notre côté, nous avons fait de nombreuses réunions, avec des propositions dont nous ne savons toujours pas celles qui peuvent être retenues, ni même, si le système est saturé au point de le faire implorer avec la mise en œuvre de la moindre proposition.*

*Je ne citerai que les conférences sur la prévention incendie aux domiciles ou l'aide au permis de conduire.*

*Dans ce contexte, vous comprendrez que nous nous interrogeons sur le bien fondé de cette démarche.*

*En effet il faut se poser la question :*

***Existe t-il une volonté fortement affirmée de poursuivre avec une organisation qui permette de suivre les propositions et d'en mesurer l'efficacité ?***

*Dans le cas contraire, je pense qu'il est inutile nous perdions tous notre temps.»*

**Luc PALANGIE** entre dans le vif du sujet. Il exprime un point de vue modulé. Il prend pour exemple **“la bourse au permis de conduire pour les jeunes gens”**, un des points cités dans l'intervention préliminaire au débat. Il fait remarquer que cette proposition retenue par le conseil municipal a été mise en œuvre.

Des articles parus dans Le Seynois, la Marseillaise et Var Matin ont rapporté dans leurs colonnes cette délibération adoptée par le conseil municipal.

Il rappelle que cette initiative a été évoquée également lors de la réunion plénière du mois de janvier<sup>1</sup>.

---

1.- Un courriel (16/09/2010) diffusé à l'ensemble des membres de la commission en réponse à une remarque d'un conseiller de quartiers a signalé la mise en œuvre de cette proposition.

**André FOURNIER** acquiesce, mais il souligne qu'il n'a jamais été précisé si la proposition du Conseil de quartier était à l'origine de cette action.

**Luc PALANGIE** pense que le plus important est que le projet existe, quel que soit l'initiateur.

**Michel REYNIER** reconnaît qu'il semble exister un problème de communication. Il complète l'information sur le sujet en précisant que TPM, le Conseil Général et la commune participent sous différentes formes au financement du permis de conduire.

**Vincent VILLALTA** explique que trois dispositifs de bourse au permis de conduire sont développés. Ainsi, on peut relever :

- l'aide apportée par les missions locales. Ce volet est réservé aux jeunes gens suivis par la mission locale qui s'inscrivent dans un projet d'insertion.
- l'aide de TPM.
- et enfin, celle de la commune. Notre collectivité a développé son propre système de bourse au permis. Il concerne les jeunes gens ayant un projet d'insertion, en échange d'un stage de bénévolat de 50 heures dans un service public de son choix.

**Luc PALANGIE** revient sur les critiques soulevées par **André FOURNIER**. Il insiste en soulignant que les remarques révèlent un problème de méthode.

Le projet d'occupation du terrain situé à proximité de la maison St Georges illustre cette situation. Il fait remarquer que le service de l'urbanisme a été saisi de la proposition formulée. Il s'est emparé de ce projet avec l'élu thématique et ont conduit un ensemble de réunions sur le sujet.

Cet exemple montre que la conduite d'un projet et sa réussite reposent sur la participation de l'adjoint thématique et du service en charge du traitement du dossier aux réunions des commissions.

Il souligne également que les propositions des conseillers de quartiers doivent être accompagnées d'un minimum d'éléments et ne doivent pas se limiter simplement à l'énumération d'un "besoin".

Ceci indiqué, il convient de noter les difficultés à faire exister la démocratie locale.

Les Adjoints de Quartiers et Michel REYNIER s'y emploient. Ils essaient de faire participer les conseillers de quartiers et la population aux projets qui peuvent être mis en œuvre par les services, ou suggérés par les conseils de quartiers.

La concertation ne constitue pas une pratique courante rencontrée dans l'administration territoriale, dans la gestion d'une ville.

Ce sera d'ailleurs (si cette proposition était retenue) l'objet principal de la rencontre en assemblée générale des conseils de quartiers. Ceci pourrait se résumer à la question suivante "Comment mieux construire une démarche participative ?".

**André FOURNIER** reprend l'exemple de la proposition citée précédemment. Il indique que ce sujet avait fait l'objet d'un dossier dont le contenu avait été particulièrement peaufiné par les membres de la commission. Il semblait que celle-ci avait reçu un accueil favorable des élus.

Au moment où le projet commençait à se matérialiser, la commission s'est rapprochée des services techniques et juridiques pour le finaliser. Ces derniers ont fait savoir qu'une destination particulière était associée à cette parcelle.

**André FOURNIER** reconnaît qu'il aurait fallu s'en inquiéter plus tôt et en parler, dès le début, aux services concernés.

Enfin, il précise qu'un ensemble de propositions (comprenant une structure d'accueil pour la petite enfance) a été présenté par les services. Là aussi, il y a eu un problème de financement pour le fonctionnement de la structure, et le projet est enterré.

**Luc PALANGIE** précise que le projet n'est pas enterré mais, en attente, d'une solution financière.

**Françoise AUBRY** intervient et indique qu'elle comprend la frustration que ressentent les conseillers de quartiers. Les fonctionnaires y sont plus habitués. Nombre d'entre eux partent en retraite sans voir l'aboutissement d'un projet sur lequel ils ont travaillé durant des années.

**Hélène RIGAL** note que ce sentiment de frustration est à la hauteur de l'enthousiasme qui se dégageait de la grande réunion du 1er Juillet 2009. On leur avait laissé entendre que leur projet de terrain de jeux (M.A.I. St Georges) était très intéressant, ce qui laissait sous entendre qu'il allait être mis en œuvre.

Elle observe ainsi que, dès le début de la démarche, la concertation entre les élus concernés, les services et les conseillers de quartiers, n'a pas été engagée pour expliquer les limites de chacun (et le cadre dans lequel le projet pouvait s'inscrire).

**Michel REYNIER** ressent lui aussi cette frustration.

Il ne comprend pas les obstacles qui s'élèvent pour ne pas utiliser ce terrain provisoirement en attendant la future construction. Il fait part de son incompréhension et de son fort mécontentement de voir ce terrain inutilisé. Il poursuit son commentaire en indiquant que cette situation dure depuis deux années.

Sur ce même sujet, **Jean Philippe GREGOIRE** ajoute que les enfants du quartier sont tenus de se déplacer aux Sablettes pour trouver une aire de jeux, alors qu'un terrain inemployé existe tout à côté.

**Luc PALANGIE** revient de manière plus générale sur les remarques évoquées. Il souligne que, lors de l'assemblée générale de juillet 2009, 75 propositions avaient été soumises par les conseils de quartiers. Il indique que certaines de ces propositions ne verront jamais le jour ; elles n'entrent pas dans le champ des compétences de notre collectivité.

Il ajoute qu'il existe une véritable difficulté liée à la connaissance des politiques publiques.

Il rappelle qu'il convient également de prendre en compte différents aspects. Les propositions s'inscrivent dans des phases différentes :

- le temps de la revendication et l'impatience de voir aboutir un projet,
- le temps de la réflexion lié au temps de l'instruction avec ses aller-retour,
- et enfin le temps de la budgétisation.

**Sylvie DEZES** regrette que, après avoir examiné les 75 propositions, l'administration n'ait pas informé les conseillers de quartiers du devenir des idées émises.

Elle considère que cette absence d'information participe au malaise des conseillers. Ces derniers ne savent pas s'il convient ou pas de chercher de nouvelles idées.

**Hélène RIGAL** regrette l'attitude de certains conseillers de quartiers qui n'ont pas de vision globale, ni de notion de l'intérêt général .

Dans les réunions, les conseillers de quartiers soulèvent régulièrement des questions personnelles qui ne relèvent pas d'un traitement en conseil de quartiers.

**Alain LOPEZ** confirme que les conseils de quartiers sont appelés à examiner des problématiques qui concernent le développement des quartiers. Les situations particulières sont habituellement discutées dans les Comités d'Intérêt Local.

**Luc PALANGIE** rebondit sur le problème des compétences. Il considère que les conseillers de quartiers ne possèdent pas le même niveau de connaissance dans les domaines abordés. Ceci ne constitue pas un obstacle en soi, si en contre partie, on propose une information appropriée.

A ce propos, il évoque la réforme des collectivités territoriales. Il rappelle que la loi a été votée et va être mise en œuvre. Ces nouvelles dispositions modifient de manière significative la vie des collectivités et de la commune.

Il annonce qu'un cycle de conférences-débats est prévu pour les élus, les fonctionnaires

territoriaux, les associations, les CI.L. et les conseillers de quartiers....

**Michel REYNIER** précise les dates de ces conférences :

- vendredi 15 avril 2011 matin pour le personnel
- vendredi 15 avril 2011 après midi pour les élus
- samedi 16 avril 2011 de 9h à 12h pour les CdQ

**André FOURNIER** revient à la discussion.

Il rappelle que les membres des conseils de quartiers siègent à titre consultatif. Il réaffirme que les conseillers ne souhaitent en aucun cas assumer les fonctions et responsabilités des agents territoriaux.

En évoquant quelques difficultés survenues récemment dans une commission, il résume que cette situation est le résultat d'une confusion des rôles de chacun des partenaires (conseillers, élus, fonctionnaires). Il considère que le conseiller de quartiers a un rôle de proposition. Il ne peut imposer son point de vue.

Il appartient à chacun des partenaires de rester à sa place et respecter le travail et les fonctions de chacun des intervenants. Ceci précisé, il attend que la ville réaffirme sa volonté de poursuivre la démarche participative engagée et de l'organiser de manière plus efficace.

Il est important que les conseillers aient un retour sur la globalité des idées émises. (exemple : sur 20 propositions, 3 sont retenues à ce jour...).

**Sylvie DEZES et André FOURNIER** préfèrent recevoir une réponse négative plutôt que de laisser passer le temps sans nouvelle.

**Hélène RIGAL** pose deux questions, à savoir :

- si une analyse des questions posées dans les différents conseils de quartiers a été réalisée ?
- si celles-ci répondent à ce qu'attendait la municipalité ?

**Luc PALANGIE** répond rapidement que les conseils de quartiers et les secteurs sont différents<sup>2</sup>.

**Françoise AUBRY** demande si tous les quartiers disposent d'une commission lien social car elle est invitée uniquement à des réunions à la maison St Georges).

---

2.- Les problèmes de circulation et de stationnement se retrouvent dans toutes les villes. En ce qui concerne, le lien social les sujets abordés sont de nature différente.

En réponse **Michel REYNIER** confirme que chaque quartier possède une commission Lien Social qui fonctionne. Ils abordent des questions différentes<sup>3</sup>. Un point commun, la plupart de ces commissions organisent ou participent à des fêtes de quartiers (Mouissèques, Martini...).

**Hélène RIGAL** indique qu'elle n'avait pas intégrée l'organisation de ces manifestations dans le cadre de la commission lien social. Elle pensait que l'organisation de ces fêtes s'effectuait à un autre niveau. Le travail et la réflexion de leur commission sont plus axés sur le développement du lien intergénérationnel.

Parmi les sujets traités au sein de leur commission, il avait été évoqué, au départ, les problèmes de communication. Les conseillers s'étaient interrogés sur les moyens à mettre en œuvre pour que les citoyens aient accès à l'information.

**Michel REYNIER** apporte quelques éléments sur la nature des débats au sein des instances depuis deux 2 ans. Il convient de savoir que l'activité des conseils de quartiers et des 4 adjoints au Maire chargés de ces instances se résumait (au tout début) à aborder régulièrement le traitement des trous dans la chaussée, les crottes de chiens...

Pour répondre plus efficacement à ces demandes, la municipalité a créé le service de Gestion de Proximité Seynoise, service qui apporte des réponses adaptées. Cette organisation efficace a permis d'écartier ce questionnement des réunions.

Il appartient aux conseillers de dépasser ce stade et ne pas résumer leur action à ce cadre.

Il reconnaît que, dans les quartiers sud, des propositions plus élaborées ont émané de la commission lien social. Depuis 2 ans, malgré le travail engagé sur ce dossier, c'est le statu quo qui semble dominer.

Pour sa part, il s'interroge sur l'intérêt de conserver en l'état un terrain si la proposition de création de la crèche ne pouvait se concrétiser que dans 10 ans.

Il considère que la ville ne peut pas accepter cette situation et qu'il convient de réfléchir à un autre usage.

**Valérie LUBRANO** rebondit sur cette proposition.

Elle demande de se prononcer, ce soir, sur un projet provisoire et temporaire d'occupation du terrain concerné.

Elle précise qu'il convient de s'assurer de sa maîtrise foncière. Si c'était le cas, la ville pourrait envisager de le mettre à disposition d'une association.

Par contre, si le projet conduisait à un aménagement particulier, des difficultés pourraient être soulevées pour une utilisation de courte durée.

---

3.- Les comptes rendus de ces réunions sont diffusés aux directeurs de pôle. Ils figurent également sur le site de la ville dans la rubrique démocratie locale.

**André FOURNIER** conclut en notant la volonté des élus et des services de continuer le processus de participation. La démarche participative doit être réaffirmée en précisant certaines règles et en assurant un accompagnement.

**Françoise AUBRY** souligne que les conseillers ont touché du doigt les frustrations des élus et des chefs de service qui n'arrivent pas à voir aboutir un projet.

Un montage de projet ça rencontre des freins ; ça demande une concertation de tous les intéressés, faute de quoi ça peut, quelquefois, heurter un autre projet.

**André FOURNIER** pense qu'il convient d'organiser une réunion sur le fonctionnement futur des commissions des conseils de quartiers.

**Michel REYNIER** prend la parole. Il indique que, parmi les idées émises lors des réunions, deux projets ont particulièrement attiré son attention :

- le projet d'aménagement du terrain voisin à la M.A.I. St Georges,
- le projet d'accueil de nouvelles activités au sein de la M.A.I. St Georges.

En ce qui le concerne, il considère que ce bâtiment est municipal et il doit être ouvert à tous.

Il appartient aux services de rechercher les moyens humains nécessaires à l'ouverture ou à la fermeture de cette structure en dehors des créneaux horaires actuels.

**Françoise AUBRY** déplore l'absence de la direction de la communication.

Elle constate que l'ensemble des participants œuvre pour le lien social. Si de nouvelles orientations de la municipalité étaient définies, elle veut bien indiquer aux personnes âgées qu'elles ne fréquenteront plus la structure afin de laisser l'espace à d'autres activités pour mettre en œuvre une autre forme de lien social.

Elle indique que la structure développe un programme d'activités et qu'elle est occupée de 9h à 17h. Elle met l'accent sur l'usage du matériel et la sécurité qui doivent être préservés.

**Valérie LUBRANO** propose de rechercher avec la direction du service Jeunesse les espaces nécessaires dans ce bâtiment qui pourraient lui être réservés en dehors des horaires actuels d'occupation.

Les agents affectés sur cette mission se chargeraient de la fermeture de l'établissement.

**Vincent VILLALTA** n'est pas opposé à cette idée. Il rappelle les approches conduites sur le quartier par son service. Il souligne les difficultés pour rencontrer les jeunes gens. Les individus ou les groupes ne sont pas visibles.

Si la municipalité s'engage en créant une offre, il nous appartiendra de l'assurer.

Toutefois, il considère qu'il convient de procéder avec précaution en préservant la personnalité des jeunes gens.

Une 1ère offre pourrait s'effectuer en s'appuyant sur une proposition d'action d'aide aux devoirs (proposition à effectuer auprès des jeunes ou des parents).

**Françoise AUBRY** rappelle que la gestion de cette structure a été confiée au service solidarité. C'était une volonté politique. Elle répondait à un besoin évalué dans ce quartier composé d'un habitat diffus (principalement pavillonnaire). Dans ce secteur de la ville, vivent des personnes âgées isolées avec des problématiques particulières (financière, physique...).

Elle rappelle qu'un projet de soutien scolaire intergénérationnel a été tenté. Si les seniors se sont présentés pour apporter leur aide, les enfants du quartier ne sont pas venus malgré la campagne d'information conduite dans les écoles.

**Vincent VILLALTA** précise que le Service Jeunesse n'intervient qu'auprès des adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans. Il propose :

- de réaliser un sondage auprès de ce public, de conduire une réunion dans ce bâtiment ;
- d'examiner avec eux les demandes susceptibles d'émerger.

**Valérie LUBRANO** rappelle les difficultés de travail attachées à cette tranche d'âge. Il ne s'agit pas d'un public captif. Les animateurs doivent réaliser un travail de terrain particulier pour comprendre leur attente. La réponse n'existe peut-être pas dans l'ouverture d'une structure.

**André FOURNIER** propose d'intégrer, momentanément, les membres de la commission à la réflexion du conseil de quartiers.

**Vincent VILLALTA** pense qu'il convient de réfléchir avec ce public sans, pour autant, associer à la démarche initiale les parents. Si les adolescents et jeunes adultes viennent dans un endroit ce n'est pas pour y retrouver leurs parents.

**Hélène RIGAL** rappelle que les membres de la commission lien social s'étaient fixés comme but de mettre en relation seniors, ados, tout-petits. Dans leur constat, les conseillers de quartiers soulignaient que le lien entre les générations se distendait. Parmi les réponses qu'ils souhaitaient apporter, ils proposaient de remplacer les animateurs par des seniors. Cette initiative répondait à deux aspects :

- poser un autre regard sur les autres générations,
- créer des échanges entre des générations qui ne se côtoient pas.

Elle affirme que des personnes âgées, seules chez elle, participeraient à des actions en direction des enfants.

**Françoise AUBRY** répond que certaines personnes âgées restent seules parce qu'elles le désirent et qu'elles ne ressentent pas le besoin de communiquer.

Les activités intergénérationnelles ne conviennent pas à tout le monde. Ainsi, elle cite l'exemple de certaines personnes qui ne participent pas aux activités où il y a des enfants. La tranquillité offerte par les actions, le cadre hors famille, constituent un atout de la structure.

**Françoise AUBRY** note que les horaires des activités (fin à 17 heures) correspondent à leur disponibilité. Au delà de 17 heures, les adhérents préfèrent rentrer à leur domicile.

D'autre part, elle attire l'attention des participants en faisant observer que les structures municipales accueillent peu de jeunes retraités. Le public est constitué d'une majorité de personnes de plus de 70 ans seules et isolées.

Il appartient au service de sensibiliser les jeunes retraités (avidés de vacances et de sorties) sur la construction du lien familial entre eux et leurs petits enfants. Cette relation se construit dès la petite enfance. Cette relation est nécessaire pour poursuivre ce lien lorsque ces jeunes retraités auront vieilli et les jeunes enfants devenus des adultes.

Une conférence sur le thème "**la solidarité c'est l'affaire de tous**" se déroulera le 2 avril prochain.

Elle poursuit son intervention en insistant sur la construction de ce lien entre les jeunes retraités et les enfants.

Elle considère qu'il convient :

- d'apporter une attention particulière à ce phénomène,
- d'agir pour les aider à prendre conscience qu'un jour ils seront beaucoup plus vieux et que leurs petits enfants ne viendront pas s'occuper d'eux quand ils en auront besoin (car ils ne les auront pas connus).

**Vincent VILLALTA** reprend la parole pour resituer le cadre de la discussion. Il précise que, dans l'éventualité où les adolescents répondraient aux initiatives du service jeunesse, l'aménagement d'un espace, "un coin" s'avèrera nécessaire (peut-être un baby foot ?). Cela apportera des changements susceptibles de déranger les habitudes.

Il se dit cependant intéressé par la démarche qui ne conduira pas forcément à créer un point jeune fixe sur cet espace. Selon la demande, il pourra être organisé de manière ponctuelle.

Les conseillers de quartiers et le service Jeunesse se proposent de réfléchir à un questionnaire à diffuser dans les collèges.

**Isabelle RENIER** précise qu'effectivement les adolescents n'ont pas besoin d'un local pour avoir des activités à la différence des plus petits. Elle pense qu'un questionnaire ne les accrochera pas.

**Luc PALANGIE** intervient pour indiquer que si différentes pistes de travail ont été émises, il ne s'agit pas pour autant d'abandonner les idées proposées précédemment. Cette rencontre a permis de réaliser un point sans concession et de relancer l'activité de la commission.

**Françoise AUBRY** confirme qu'il existe un projet d'accueil parents-enfants auquel elle n'a pas renoncé. Le Pôle Politiques Publiques l'a gardé dans ses tiroirs.

**Alain LOPEZ** prend la parole. Il indique à **André FOURNIER** qu'il a été entendu par l'ensemble des services et des élus. Des idées ont été formulées ce soir.

il passe la parole à **Vincent VILLALTA**.

Celui-ci propose d'organiser une rencontre entre les animateurs de la Maurelle et les conseillers de quartiers après 19 heures.

**André FOURNIER** revient sur l'idée d'une campagne d'information sur la sécurité en cas d'incendie. Il propose d'utiliser les agents de la réserve communale de sécurité civile pour faire du porte à porte et toucher ainsi un maximum de personnes.

**Françoise AUBRY** explique que l'organisation de cette rencontre par ce moyen lui paraît impossible à mettre en oeuvre.

Elle se propose d'organiser une conférence sur ce thème pour toute la commune. Elle propose également de s'adresser sur ce thème dans "le Seynois".

**Alain LOPEZ** conclut la soirée. Il retient la proposition de M. VILLALTA, et souhaite qu'un calendrier soit établi.

Puis, il demande à **Valérie LUBRANO** :

- de réaliser une synthèse de tout ce qui a été exprimé sur l'usage du terrain jouxtant la M.A.I. St Georges,
- de prolonger la discussion avec les services compétents, de façon à ce que le dossier progresse.

La séance est levée, il est 19h30.